

Je ne dirai qu'un mot des salaires que paient les compagnies mentionnées tantôt. Le pays verse environ \$200,000 en appointements au premier ministre du Canada et à ses quinze collègues du cabinet; le président des Etats-Unis et ses dix principaux collègues du conseil touchent \$225,000; le président et dix employés supérieurs de la Metropolitan Life Insurance reçoivent \$684,000; trente-neuf autres employés de cette compagnie ont des traitements de plus de \$25,000; la New York Life est à peu près dans le même cas, et un nombre égal de ses employés supérieurs reçoivent \$604,000, contre les \$200,000 versés au premier ministre du pays et aux membres de son cabinet.

Je désire appeler l'attention de la Chambre sur un autre point important. Il convient de noter qu'au pays nous avons en vigueur un peu plus de six millions de polices d'assurances sur la vie, représentant une somme de plus de six milliards de dollars. Les compagnies canadiennes comptent, hors du Canada, 988,000 détenteurs de polices, assurés pour la somme fabuleuse de trois milliards de dollars. L'an dernier les compagnies d'assurance du Canada ont perçu près de 200 millions de dollars, plus 116 millions de clients habitant à l'étranger. Ces assurés ont placé dans l'assurance-vie canadienne environ trois milliards de dollars. Ces chiffres ont de quoi intéresser. C'est la confiance qu'ils ont mise dans les affaires canadiennes qui a engagé ces assurés à nous confier d'aussi importantes sommes.

Pour peu que nous songions que les compagnies d'assurance ont perçu l'an dernier une somme globale de \$315,555,682, et qu'elles portent en assurance la somme phénoménale de neuf milliards et demi de dollars, comment nous étonner si on se pose dans certains milieux des questions sur les placements, les prix de revient, les taux de mortalité et sur les salaires que reçoivent les directeurs de ces mêmes compagnies? Aux Etats-Unis on demande avec de plus en plus d'instance que la commission des titres et du change fasse enquête sur l'assurance-vie. Pour peu que nous songions jusqu'à quel point les activités de ces compagnies ont saturé l'existence du Canada et des Etats-Unis, jusqu'à quel point elles exercent leurs pouvoirs dans le domaine politique et dans celui de la finance, il nous semblerait que les autorités canadiennes feraient bien aussi d'instituer une enquête semblable.

Je suis d'avis que si ces énormes sommes, au lieu d'être versées dans les caisses des compagnies d'assurance, l'étaient dans le trésor de l'Etat, elles contribueraient beaucoup, si elles ne la soldaient entièrement, à payer la note de l'assistance-chômage et de l'assurance-santé. Ces sommes suffiraient encore

au maintien convenable de nos pensions de vieillesse, à partir de soixante ou de soixante-cinq ans.

Je donnerai un exemple, tiré de la province que j'habite. L'an dernier les bordereaux de paie représentaient 250 millions de dollars, en chiffres ronds, en Colombie-Britannique. Si les autorités provinciales prélevaient 6 p. 100 de cette somme, elles recevraient 15 millions de dollars. Avec les années, le produit de ce prélèvement suffirait à effacer la dette provinciale et à acquitter tous les frais de l'assurance-chômage.

En ce qui concerne l'assurance des masses le Canada est de toutes les nations la moins avancée. En 1931, au début de la crise économique, presque toutes les nations européennes avaient quelque système d'assurance sociale. Actuellement quarante-trois nations ont des pensions de vieillesse, dont trente-deux sur un plan contributoire; onze, dont le Canada, ont des plans de pension non contributoires; et une, le Japon, s'en tient à l'assurance d'Etat facultative. Sur les onze pays à plans non contributoires, six, y compris le Canada, ont fixé la limite d'âge à soixante-dix ans; trois l'ont fixée à soixante-cinq et un à cinquante-cinq et, chose étrange, un autre, Terre-Neuve, a fixé cette limite à soixante-quinze ans. Rappelons-nous que certains pays fixent une limite d'âge moins élevée pour les femmes. Des trente-deux pays où fonctionne un plan contributoire, la plupart ont fixé la limite d'âge à soixante-cinq ans. Comme je l'ai déjà dit, certains pays pensionnent les femmes à l'âge de soixante ans. Vingt-cinq pays ont actuellement une assurance-maladie obligatoire alors que quatorze versent des allocations familiales. Des plans d'assurance-chômage existent dans quelque vingt-deux pays, dont quatorze où le plan est obligatoire.

Les honorables députés citent parfois la Suède en exemple pour la manière dont elle traite ses ouvriers. Il est pour le moins étrange qu'ils ne parlent jamais du pays qui a le plus accompli dans ce domaine et qui a transmis au monde plus de principes sains que n'importe quel autre, je veux dire la Grande-Bretagne. Je n'oublie pas, cependant, qu'elle n'a pas été la seule à vouloir soulager ses ouvriers et que d'autres pays, tels la Suède et la Nouvelle-Zélande, ont aussi fait leur part. La Suède, si souvent mentionnée par nos honorables vis-à-vis, n'a pourtant rien fait de mieux, si même elle a fait aussi bien que l'Angleterre pour les masses laborieuses. Ainsi, les villes patronales si vantées de la Suède peuvent convenir à ce pays, mais elles n'en restent pas moins des villes patronales. Rappelons-nous que de tous les pays, la Suède